

Quelle agriculture pour quelle montagne ?



Sculpture à découvrir sur le stand du RETA - Espace Montagne au Carré Curial.

Claude Muyard

La loi montagne est en court de toilettage après un travail d'information d'une commission sénatoriale. Quelles sont selon vous les mesures qui devront être arrêtées dans ce cadre pour contribuer au maintien, sinon au développement des activités montagnardes ?

La commission sénatoriale intervient dans le même esprit que la commission des parlementaires qui avait travaillé préalablement à l'adoption de la loi. C'est très important pour aborder la réflexion sur le fond. Le premier résultat de tout cela – c'est en tout cas ce que pense l'ANEM –, consiste à dire qu'il convient d'envisager les choses dans la globalité. La loi s'est progressivement spécialisée en s'intéressant à de nombreux aspects techniques, abandonnant un peu de sa vocation de loin d'orientation originelle. Dans cet esprit, tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut retrouver un équilibre entre tourisme, agriculture, artisanat et industrie, car on sait ce que donne la trop forte spécialisation de régions dont l'activité est concentrée sur un seul de ces secteurs. Il faut retrouver les

équilibres en donnant à cette notion un caractère de principe fondamental, car si un secteur est dominant, cela va inévitablement créer des nuisances de toutes sortes, sociales, économiques ou encore environnementales, au détriment de la qualité de vie des montagnards. Dans le discours actuel sur la décentralisation, un aspect me paraît particulièrement important : l'inscription dans la Constitution du droit à l'expérimentation. Cela va aller à la montagne comme un gant, même s'il faudra prendre garde qu'on ne fasse pas les choses n'importe comment. Nous pourrons réinventer les groupements d'employeurs public-privé qui sont impossibles aujourd'hui alors qu'ils seraient bien nécessaires ; nous pourrons imaginer des conventions collectives qui permettraient d'associer différents professionnels en fonction de leurs besoins ou de besoins locaux.

Même si les valeurs sont partagées, il existe naturellement des différences entre les vallées des massifs qui induiraient une différenciation des mesures prises en fonction des caractéristiques locales. C'est ce que devrait permettre le droit à l'expérimentation.

Comment l'agriculture montagnarde pourra-t-elle envisager alors son avenir ?

D'une manière générale, l'agriculture vit très mal le débat qui associe



agriculteurs, entretien de la nature et production. Nous avons en montagne les ressources pour montrer que si l'agriculture a pour principale vocation l'entretien de la nature, les productions ne seront pas de bonne qualité. L'agriculture de montagne s'est toujours inscrite dans la démarche de la qualité, ce que nous pouvons aisément constater sur certains produits comme les fromages. Dans le domaine des productions agricoles, le mot montagne ne peut être associé qu'au mot qualité. Dans une perspective environnementale, la clé de l'organisation de l'agriculture n'est pas la seule sauvegarde de l'environnement mais l'idée que des productions de qualité ne peuvent être envisagées qu'à

la condition qu'elles ne soient pas nuisibles à la nature. Un exemple : on ne produira jamais un bon lait en faisant brouter les vaches sur une prairie dont l'herbe serait souillée par je ne sais quel produit chimique ; par voie de conséquence, la qualité du fromage en souffrirait inévitablement. Sur ces principes, la montagne a quelques longueurs d'avance puisque la notion de la qualité y est bien ancrée et depuis longtemps. Par ailleurs, l'Appellation Montagne, prévue dans le cadre de la loi, est à nouveau d'actualité. Cela va nécessairement créer des débats, mais l'idée ne fera que renforcer l'image des produits montagnards, même nous pouvons facilement imaginer que la gestation ne se fera pas ➤



un peu moins forte, en tout cas à travers ce que j'ai constaté dans le Jura. Est-ce le cas partout ? On fait volontiers porter le chapeau à la Commission européenne. Avec ses directives, la Commission ne fait que fixer des objectifs à atteindre. En France, on en fait des préalables, on fait preuve d'un zèle inutile, voire... Bon, il s'agit là d'un sentiment personnel. Par ailleurs, on sait aujourd'hui que les excès de mesures sont source de nouveaux problèmes. Nous l'avons bien vu à travers tout ce qui a été fait en matière d'hygiène et les contaminations bactériologiques de certains produits qui en ont été parfois la conséquence. L'esprit d'auto-développement qui prévaut en montagne, va permettre d'amener des choses beaucoup plus fortes que les règlements, souvent contestés voire inappliqués par ce que l'économie aujourd'hui ne permet pas de financer les mesures qui en découlent. La seule loi qui importe est de satisfaire le consommateur, tant du point de vue de la qualité

► sans problèmes. Avec ce label de qualité, associé à des exigences très fortes, la montagne va certainement ouvrir des portes et des marchés nouveaux.

Comment les agriculteurs de montagne vivent-ils les mesures qu'on veut leur imposer sur l'hygiène par exemple ou les modes de productions ? Ces mesures sont-elles compatibles avec la notion de qualité ?

J'ai le sentiment que la pression de l'administration française est

que sur le plan sanitaire. Au dernier concours des fromages de montagne, j'ai pu constater que ce discours s'impose progressivement aux gens du ministère de l'Agriculture. Le fromage au lait cru aura encore droit de citer, alors que l'Europe n'a pas grand-chose à voir dans cette affaire. Dès lors, le discours anti-européen me paraît quelque peu gênant.

Fernand Léger



Quel est votre métier ?

Je suis éleveur d'ovins essentiellement, des reproducteurs uniquement. À travers le groupement pastoral qui regroupe trois autres éleveurs, le cheptel de 2 000 à 2 500 têtes permet aussi de faire travailler trois bergers. Cela crée une dynamique non négligeable dans un village comme le nôtre, qui compte à peine plus de cinquante habitants. Je travaille avec des animaux de souche locale, rustique...

C'est-à-dire en contradiction totale avec les normes qui prévalent en matière de consommation...

Oui ; on veut de l'agneau d'alpage, mais à condition que l'on puisse vendre aux consommateurs un gigot bien rond, bien standardisé. Je considère qu'on est en montagne, que nous bénéficions de l'avantage de trouver de l'herbe en altitude ; à partir de là, il faut que les bêtes soient capables d'exploiter les atouts dont nous disposons, donc qu'il est nécessaire d'élever des races locales habituées aux contraintes de la montagne. Je ne veux pas de ces chèvres implantées en montagne, qui produisent du lait en quantité supérieure, incapables d'aller en alpage, qui doivent être rentrées quand il fait trop chaud ou trop froid, quand il pleut... Quelles que soient les bêtes, elles doivent vivre bien, dans un environnement qui leur convient.

Comment concilier ces valeurs avec les contraintes du marché, les règlements qui tendent à tout normaliser, à tout encadrer, etc ?

Cela pose de moins en moins de difficultés. Nous avons pris conscience qu'il était nécessaire de préserver les races rustiques, les éleveurs et l'administration aussi. C'est en tout cas ce que je crois. Bon, les éleveurs de bovins perçoivent des aides dont ne bénéficient pas les éleveurs d'ovins et caprins. Pas encore et c'est dommage. Préserver les races rustiques ne relève pas que de la passion ; on sait bien qu'à partir du moment où les bêtes sont adaptées, elles nécessitent beaucoup moins de soins vétérinaires. Mes brebis sont encore dans la neige aujourd'hui, elles ne sont pas malheureuses, au contraire, alors que des confrères qui élèvent des races plus productives les ont déjà rentrées au foin depuis un mois. Il ne faut pas leur jeter la pierre, même s'ils se trompent, car le marché est demandeur de ces animaux entrant davantage dans les normes de consommation. On a décidé dans les années 60 que l'agriculture devait être comme ça, que la Holstein devait être une vache à pisser du lait, le plus possible, qu'il y aurait des moutons qui feraient quantité de gigots bien ronds en travaillant sur les masses musculaires, etc. Cela étant, il y a prise de conscience et j'en suis heureux.

Vous avez donc une vision plutôt optimiste de l'avenir ?

Tout n'est pas gagné. Il y a de la place pour celles et ceux qui voudront faire de ce métier leur avenir, à condition qu'ils aient la compétence, la passion et qu'on leur donne la possibilité de le faire, c'est-à-dire qu'ils puissent disposer de surfaces suffisantes. Les choses ont évolué. Par exemple, nous avons aujourd'hui des réunions entre agriculteurs et dirigeants de station de sports d'hiver, pour échanger et ainsi mieux se comprendre pour trouver les convergences. Croire à cela à la fin des années 70 était complètement fou. Il y a encore à progresser mais nous sommes sur la bonne voie, parce que nous communiquons mieux, grâce notamment à des manifestations comme le festival, et aux organisations qui travaillent dans notre sens, comme les sociétés d'économie alpestre de Savoie et de Haute-Savoie. Pour preuve, nous avons organisé la fête des alpagistes cet automne en Tarentaise : sur 200 personnes présentes, plus de la moitié était constituée de jeunes, garçons et filles, de moins de vingt-cinq ans. Ça veut dire quelque chose.



ADIA invente l'intérim pluriactif

La société de travail temporaire ADIA a innové en étant la première, et la seule pour l'instant, à s'être intéressée aux activités du tourisme en montagne. Dans un esprit qui apparaît finalement assez proche des us et coutumes montagnardes. Les explications de Jean-Pierre Tardy, responsable du département montagne.

Le travail intérimaire a-t-il une raison d'exister dans un secteur caractérisé par la saisonnalité et la pluriactivité, qui plus est alors que le personnel apparaît assez fidèle aux stations où ils ont l'habitude de travailler ?

Notre marché est dans le manque de qualifications disponibles lorsque la saison est engagée. Un exemple : trouver un pisteur-securiste lorsque à l'ouverture de la station est quasiment mission impossible. Pour compenser cette carence, nous avons mis en place des plans de formation, en accord et en partenariat avec les organisations professionnelles concernées, qui nous permettent d'apporter les compétences nécessaires, aux pistiers par exemple, et ainsi de répondre aux besoins des stations.

Nous travaillons ainsi dans tous les secteurs d'activités économiques de la montagne, de l'hôtellerie-restauration à l'exploitation des domaines skiables en passant par le commerce. Notre objectif est d'avoir des gens qualifiés, dans une perspective de biqualification et de pluriactivité, ce qui nous permet de répondre avec les mêmes personnes aux demandes qui nous sont faites en été. Notre vision du travail intérimaire s'inscrit dans cette logique.

Quel est votre potentiel d'emploi ?

Pour ce qui concerne les domaines skiables, nous travaillons avec la plupart des exploitants les plus importants, y compris les groupes. Pour répondre aux besoins, nous disposons d'une vingtaine de

pisteurs-securistes de tous niveaux, pour rester dans cet exemple ; nous comptons un troisième degré en formation et cinq artificiers que nous avons formés. Par ailleurs, nous disposons de cinq dameurs, par exemple, de mécaniciens de remontées mécaniques, d'employés de remontées mécaniques, d'électromécaniciens, etc. Nous comptons aussi des gens susceptibles d'intervenir dans la gestion et l'administration des sociétés. Tout notre personnel technique est sous contrats et pour toute la durée de la saison, cela essentiellement dans les Alpes du Nord où nous réalisons 80 % de notre chiffre d'affaires. Notre plan de développement s'inscrit dans une perspective nationale, voire internationale avec nos voisins Italiens.

On associe souvent le travail temporaire à la notion de précarité. Comment prenez-vous en compte ce problème ?

Une fois les missions d'hiver arrivées à terme, nous essayons autant que possible de proposer à notre personnel des missions d'été, cela de façon à lisser l'activité tout au long de l'année. Mais il n'y a pas plus de



précarité dans un contrat de travail temporaire que dans un contrat à durée déterminée, qui sont quand même monnaie courante dans les activités touristiques. En revanche, la couverture sociale d'un intérimaire est bien supérieure à celle d'une personne en CDD, qui plus est avec une prime de 10 % calculée sur les salaires perçus. Il est évident que pour les entreprises qui font appel à nos services, cela représente un coût, entre 16 et 20 % par rapport à ce que coûte un CDD, mais elles n'ont pas à gérer le personnel. Cela étant, la montagne constitue un micro-marché ; par ailleurs, nous n'avons pas vocation à remplacer les CDD. Notre objectif est d'apporter des compléments aux stations, une souplesse qui leur permet de faire face à leurs besoins.

À la découverte des Kalashs

La petite communauté montagnarde de l'Est du Pakistan est menacée par le tourisme et l'intégrisme musulman.

Sans une grève des contrôleurs aériens qui les a cloués au sol à Londres, l'homme d'affaires savoyard Jean Rivollier et l'ethnologue franco-espagnol Jordy Magraner ne se seraient jamais rencontré. "Pour moi ça a été un délic, avoue Jean Rivollier. Jordy vivait depuis treize ans dans les vallées Kalashs, situées à la frontière de l'Afghanistan et du Pakistan. Il étudiait l'homme pongoïde, un des lointains ancêtres de l'homme, pour le compte de l'Institut de paléonthologie de Paris. Il avait appris la langue et les coutumes locales, était connu et apprécié de tous. "Si Jean Rivollier emploie le passé c'est que Jordy Magraner a été assassiné

cet été, quelques semaines après avoir envoyé une lettre à Jean Rivollier où il faisait état des menaces dont il était l'objet. Des menaces émanant selon ce dernier des milieux islamistes. "Le conflit afghan post 11 septembre a poussé les talibans vers le Pakistan. Certains se sont installés dans les vallées Kalashs et tentent d'imposer l'islam radical à cette communauté de culture polythéiste." Les trois vallées Kalashs regroupent environ 3 000 habitants qui ont vécu dans une quasi-autarcie jusque dans les années 1990. Depuis, la route transhimalayenne a apporté les touristes, trop souvent peu respectueux des traditions locales. Puis il y eu la guerre en Afghanistan et ses conséquences locales : "Aujourd'hui les Kalashs sont menacés de disparition, alors que cette civilisation est très riche en arts en savoir-faire".



Viticulture de montagne Pour une législation européenne

Après cinq jours de rencontres dans le cadre de "Turin capitale du vin", les représentants de nombreuses régions viticoles de montagne ou à forte pente (venus d'Italie, de France, d'Espagne, du Portugal et de Suisse), se retrouvent ce vendredi soir à l'Espace Malraux pour partager leurs expériences et unir leurs efforts dans la défense de la viticulture de montagne. Beaucoup plus difficile et donc plus chère que la viticulture de plaine, la viticulture de montagne est aujourd'hui menacée. "Nous demandons la création d'une législation européenne qui permette de sauvegarder les spécificités de la viticulture de montagne, insiste Silvio Ceretto Castiglione, de la Province de Turin. Car c'est une culture ancestrale, qui fait partie de l'identité de ces régions. La viticulture de montagne ce n'est pas seulement le vin. Elle a aussi des aspects paysagers et environnementaux, notamment dans la prévention des glissements de terrain, culturels et bien sûr touristiques." D'où l'implication de l'office de tourisme de Chambéry aux côtés du Comité interprofessionnel des vins de Savoie et de la Fédération des vins "Alo Piemonte" dans l'organisation du colloque chambérien. Et puis la viticulture de montagne c'est un goût particulier. "Plutôt des goûts !, insiste Silvio Ceretto Castiglione. Alors que la globalisation uniformise tous les vins, les vins de montagne, eux, ont chacun leur identité." Une identité qui rime avec qualité puisque toutes les régions présentes au colloque de Chambéry produisent des vins AOC.

Les partenaires

Membres fondateurs du Comité d'Organisation

- Ville de Chambéry - Initiateur et coordinateur
- ANEM - Association Nationale des Elus de la Montagne - Initiateur
- AEM - Association Européenne des Elus de Montagne
- Conseil Général de la Savoie
- Maison de l'Economie
- Edmond BLANCOZ
- Antoine FAURE - Délégué départemental ANPE

Partenaires étrangers

- La Province de Turin
- Le Groupe de la Population de Montagne du Valais Romand
- La Commune de Pinerolo
- La Commune de Massana

Acteurs socio-économiques

- ADIA
- ADPS - Cité des langues - Association pour le Développement de la Promotion Sociale
- ADSP - Association des Directeurs des Services des Pistes
- AFPA - Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
- AGEFOS/PME - Association pour la Gestion et la Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises
- Alpes Magazine
- Aménagement et montagne
- ANPE
- ASADAC - Territoires - Agence Savoyarde d'Aménagement, de Développement et d'Aide aux Collectivités
- Association des maires des stations françaises de sports d'hiver et d'été
- BTP 73 - Syndicat général des entrepreneurs
- CCI - Chambre de Commerce et d'Industrie de Chambéry et de la Savoie
- CFTT - Rhône-Alpes - Centre de Formation Tourisme Hôtellerie
- Chambre d'agriculture de la Savoie
- CISM
- Comité du Bassin d'Emploi de l'Arrondissement d'Albertville
- Crédit Agricole des Savoie
- Crocodile
- Dauphiné Libéré
- Direction Départementale du Travail et de l'emploi et de la Formation Professionnelle
- Engeu
- European Mountain Forum
- FAGIHT - Fédération Autonome Générale de l'Industrie Hôtelière Touristique

Avec le concours de :

- Centre d'information et de documentation des femmes et des familles
- CDJA - Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs (73)
- Compagnie Républicaine de Sécurité de Montagne
- DAFCO - Délégation Académique à la Formation Continue
- D.M.D. 73 - Délégation Militaire Départementale de la Savoie
- DR-ONISEP - Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions de Grenoble
- Gendarmerie Nationale - Centre d'information et de recrutement de Lyon
- Gendarmerie Nationale - Groupe de la Savoie
- Inspection Académique de la Savoie - Académie de Grenoble
- Lycée Régional Polyvalent et Professionnel de Moûtiers
- PGHM - Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
- RETA - Réseau d'Echanges Transfrontaliers Alpins
- Syndicat National des Professionnels de la Spéléo,
- Syndicat National des Guides

LE CAIRN

journal du Festival international des métiers de montagne

Mairie de Chambéry - BP 1105 - 73 011 Chambéry cedex
Tel. 04 79 60 21 01 - Fax. 04 79 60 20 74
e.montagne@mairie-chambery.fr

Responsable de la publication : Monique Marchal

Rédaction : Henri Pelletier / Lucie Mazzile / Eric Renevier

Photos : Festival international des métiers de montagne, Gilles Garofolin, DR

Édition : Préférences Laurent Madelon.

Ce journal est diffusé gratuitement

RETROUVEZ LE PROGRAMME DES CARREFOURS, DÉBATS, COLLOQUES ET ANIMATIONS SUR INTERNET :

www.metiersmontagne.org

Partenaire "Naturel" du Festival des métiers de la montagne



GENERAL
CONSEIL
SAVOIE



France BLEU
Pays de Savoie

EN BREF

■ Christine Janin au festival



L'alpiniste et exploratrice Christine Janin animera une conférence ce soir à 21 heures au Manège. La première Française au sommet de l'Everest et première féminine au pôle Nord reviendra bien sûr sur ses différents exploits. Mais elle présentera

aussi son action au sein de son association "À chacun son Everest" qui soutient les enfants atteint du cancer. "L'association, c'est ma plus grosse, plus difficile et plus forte expédition !", raconte-t-elle.

Installée à Chamonix, dans l'ancien chalet Valot, depuis l'année dernière, l'association est venue en aide à plus d'un millier d'enfants. Elle vient de faire paraître un livre de photos aussi émouvant que porteur d'espoir et surtout elle est, depuis la semaine dernière, déclarée d'utilité publique. Sympathique et abordable, Christine Janin est aussi modeste : "Je ne suis pas une héroïne. Par les combats qu'ils mènent contre la maladie, les enfants soutenus par l'association sont bien plus admirables que moi." Médecin de formation – c'est une invitation à être médecin sur une expédition qui a lancé sa carrière

sportive – Christine Janin s'avoue ravie de venir à Chambéry où elle va pouvoir "retrouver tous mes potes médecins : Jean-Pierre Herry, Jean-Paul Richalet... qui intervient sur les colloques "Santé et secours" du festival." Quant à sa carrière sportive, Christine Janin semble avoir fait une croix dessus. "L'association me prend beaucoup de temps. Aujourd'hui je fais des choses plus simples mais où je me fais tout de même plaisir." Et, évoquant les noms de Mauduit, Escoffier ou Boivin, elle lâche avec émotion : "Et même si c'est dur, à un moment il faut savoir poser son sac à dos."

■ Créateurs d'art transfrontaliers

Le RETA (Réseau d'échanges Transfrontaliers Alpins) est un viel habitué du Festival International des Métiers de Montagne de Chambéry. Il a été créé en 1992 pour favoriser les échanges des professionnels des métiers d'art du Valais, de la Province de Turin, du Val d'Aoste et des deux départements de Savoie.

Ils sont maintenant plus d'une cinquantaine, membres de ce réseau dont la vocation est également de promouvoir la production de ces créateurs d'art pleins de talent qui se sont fixés une règle d'or : faire du beau traditionnel et de la belle création contemporaine ?

Espace Montagne, Carré Curial

L'urbanisation en montagne, une nouvelle problématique ?

La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 constitue une étape importante dans l'évolution de l'aménagement de la montagne. L'Association de l'organisation des entretiens juridiques de Chambéry (AOEJC), propose donc un carrefour d'explication de textes, ce vendredi 29 novembre. Les dispositions spécifiques à la réhabilitation de l'immobilier de loisirs ayant déjà fait l'objet

d'un carrefour jeudi 28 novembre, ce deuxième rendez-vous est plus généraliste. "Il s'agit d'expliquer les apports de la loi SRU et de clarifier le paysage réglementaire et législatif de l'aménagement de la montagne", précise René Chapellar, maître de conférence de droit public à l'université de Savoie, l'un des intervenants. Dix-sept ans après la loi Montagne, la loi SRU, apporte de nouvelles dispositions qui

devraient permettre de débloquer de nombreuses situations issues d'une jurisprudence contestée. De nouveaux outils sont créés : Carte communale à la place des MARNU, Plans locaux d'urbanisme (PLU) en substitution des POS, Schémas de cohérence territoriale (SCOT) en remplacement des SDAU... Il ne s'agit pas seulement d'un changement de nom mais d'une nouvelle approche favorisant une planification intercommunale de l'aménagement.

"La loi SRU offre de nouvelles possibilités de constructions en montagne, comme le réclamaient les élus. Les notions de hameaux et d'urbanisation en montagne ont ainsi été redéfinies.

Mais nous évoluons dans un contexte où la nécessité de préserver les paysages est devenue un élément fondamental, souvent retenu par les juges dans leurs interprétations des textes. Et cette loi SRU en tient compte : elle se veut un équilibre entre développement et protection de l'environnement, dans une perspective de développement durable.", commente René Chapellar.

Rouvrir les "volets clos"

Bâti pour l'essentiel dans les années 1960 et 1970, le parc immobilier des stations ne répond plus aux attentes des touristes des années 2000. Logements trop petits, mal isolés, peu ou pas entretenus, problèmes de stationnement... autant de facteurs qui détournent les touristes des stations savoyardes au profit d'autres destinations ski (Suisse, Autriche...) ou plus exotiques (Caraïbes, Maghreb). Pour remédier au problème, la loi SRU a donné aux collectivités locales les moyens d'intervenir : les Opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs (ORIL), et les Villages résidentiels de tourismes (VRT). Ces opérations engagent de multiples acteurs : communes, département, sociétés de remontées mécaniques, propriétaires, agence immobilières.... Elles ont des répercussions importantes aux niveaux économique (développement du tourisme) et social (création d'emplois). Des spécialistes juridiques mais aussi des représentants de Tignes, commune précurseur en la matière, ont fait le point sur la situation lors du "Carrefour" organisé jeudi 28 par l'AOEJC.

